

MAJ le 23/02/2026

CHARTE D'ACCESSIBILITE

Chez BENOKOM, nous affirmons notre engagement en faveur de l'égalité des chances, de la non-discrimination et de l'accessibilité à la formation professionnelle.

Nous considérons que chaque situation de handicap est unique et nécessite une analyse individualisée afin de garantir un accès équitable aux compétences, aux outils numériques et aux apprentissages proposés dans le cadre de nos actions de formation. Notre objectif est de permettre à toute personne, quelle que soit la nature de son handicap (moteur, sensoriel, cognitif, psychique, invisible ou temporaire), de suivre nos formations dans des conditions adaptées, sécurisées et conformes aux exigences réglementaires.

1 | ACCESSIBILITE DES FORMATIONS A DISTANCE VIA TEAMS

Les formations BENOKOM sont principalement dispensées à distance via Microsoft Teams ou tout autre outil sécurisé équivalent.

Dans ce cadre, nous nous engageons à adapter les modalités pédagogiques lorsque la situation le nécessite, notamment par :

- ↳ L'adaptation des supports pédagogiques (documents lisibles, taille de police ajustée, mise en page claire et structurée) ;
- ↳ La transmission anticipée des supports lorsque cela facilite l'apprentissage ;
- ↳ L'aménagement du rythme pédagogique ;
- ↳ La planification de pauses supplémentaires si nécessaire ;
- ↳ L'adaptation des modalités d'évaluation.

L'outil Teams permet également l'activation de fonctionnalités facilitatrices telles que le sous-titrage automatique et le partage d'écran structuré.

2 | FORMATIONS EN INTRA-ENTREPRISE

Lorsque la formation est réalisée dans les locaux de l'entreprise cliente, l'accessibilité des espaces relève de la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Toutefois, BENOKOM s'assure en amont que les conditions matérielles d'accueil sont compatibles avec la situation déclarée du stagiaire.

Si les conditions d'accessibilité ne peuvent être réunies, une solution alternative, notamment en distanciel, pourra être proposée afin de garantir la continuité pédagogique.

3 | AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES INDIVIDUALISES

Toute demande relative à une situation de handicap fait l'objet d'un échange confidentiel préalable avec la référente handicap.

Les aménagements peuvent porter sur :

- ↳ L'adaptation du rythme de la formation ;
- ↳ La reformulation des consignes ;
- ↳ La mise à disposition anticipée des supports ;
- ↳ L'adaptation des modalités d'évaluation ;
- ↳ L'organisation en format individuel si nécessaire.

Ces adaptations sont mises en place dans le respect des objectifs pédagogiques et sans altérer les compétences visées.

4 | DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

L'accessibilité constitue un engagement permanent intégré dans notre démarche qualité.

À ce titre,

BENOKOM s'engage à recueillir les retours des stagiaires, analyser les situations rencontrées et adapter ses pratiques pédagogiques afin d'améliorer continuellement l'accessibilité de ses formations.

5 | ORIENTATION VERS DES PARTENAIRES SPECIALISES

Si une situation particulière nécessite un accompagnement spécifique ne pouvant être assuré dans des conditions satisfaisantes, BENOKOM pourra orienter le bénéficiaire vers un organisme ou une structure spécialisée disposant de ressources adaptées.

Cette orientation s'effectue dans l'intérêt du bénéficiaire et dans le respect de la continuité de son parcours.

6 | REFERENTE HANDICAP

Référente Handicap BENOKOM :

Sephora LABI

Responsable d'agence | Formatrice

La référente handicap est l'interlocutrice privilégiée pour l'analyse des besoins spécifiques, la mise en place des aménagements, la coordination avec les entreprises clientes et le suivi des situations particulières.

Toute demande est traitée dans le respect de la confidentialité des informations communiquées.